

Ordre du jour – conseil municipal du jeudi 18/11/21

☞ désignation d'un secrétaire de séance

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 octobre 2021

☞ **Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 14 octobre dernier** (transmis par e-mail le 19/10/21).

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

2) Résidence du Bonio – échange de terrains entre la commune et Sarthe Habitat

Dans le cadre de la mise en vente des logements dépendant de la résidence du Bonio situés sur la commune de Marolles-les-Braults, Sarthe Habitat doit au préalable procéder à la cession des espaces communs (voiries et espaces verts) et procéder à une régularisation foncière. Un échange foncier doit donc être réalisé avant la mise en vente des logements.

Aussi, afin de permettre l'échange de terrains entre la commune de Marolles-les-Braults et Sarthe Habitat sur la résidence du Bonio, il est nécessaire que le conseil municipal approuve cet échange et autorise le maire à signer l'acte en découlant.

L'échange de terrains se ferait aux conditions suivantes :

- terrains cédés par la commune de Marolles-les-Braults au profit de Sarthe Habitat pour un total de 331 m² :

Section I n°172 d'une superficie de 21 m²

Section I n°173 d'une superficie de 28 m²

Section I n°174 d'une superficie de 28 m²

Section D n°708 d'une superficie de 20 m²

Section D n°709 d'une superficie de 202 m²

Section D n°710 d'une superficie de 32 m²

- terrains cédés par Sarthe Habitat au profit de la commune de Marolles-les-Braults pour un total de 2 416 m²

Section D n°732 d'une superficie de 2 404 m²

Section D n°707 d'une superficie de 12 m²

Vous trouverez en pièce-jointe n°1 le plan localisant ces différentes parcelles.

L'échange se ferait à l'euro symbolique, il n'y aurait donc pas de soulte (avis favorable des services du domaine en date du 21 septembre dernier). L'acte authentique, les frais de bornage et la publication de l'acte seraient pris en charge par Sarthe Habitat.

☛ **Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cet échange de parcelles entre la commune de Marolles-les-Braults et Sarthe Habitat et d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte qui en découlera.**

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

3) Contrat de maintenance des installations d'éclairage public

La commune de Marolles-les-Braults dispose d'un contrat de maintenance des installations d'éclairage public signé en 2016 pour une durée de 5 années (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021).

Ce contrat, passé avec l'entreprise *CITEOS*, a pour objet l'entretien de l'ensemble des appareils d'éclairage public ainsi que tous leurs accessoires et notamment :

- les foyers lumineux : lanternes, lampes, projecteurs...
- les lignes et supports d'éclairage indépendants du réseau de distribution publique
- l'ensemble des appareils de commande d'éclairage public, tels qu'horloge relais, cellules photoélectriques...
- les circuits d'alimentation de l'éclairage et les branchements des luminaires

Le contrat actuel, qui se termine donc en fin d'année, porte sur 623 points lumineux et 13 armoires de commande.

Son coût est de 11 894€ HT par an soit 59 470€ HT pour les 5 années (prix unitaire par point lumineux = 19€ HT)

Aussi, dans l'objectif de renouveler ce contrat de maintenance, deux entreprises ont été sollicitées : *CITEOS* (détenteur du contrat actuel) et *BOUYGUES Energie Services*.

■ L'entreprise *CITEOS* propose un renouvellement du contrat avec les conditions suivantes :

- durée : 5 ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026)
- périmètre : 632 points lumineux et 14 armoires de commande (intégrant l'ancienne commune déléguée de Dissé-sous-Ballon)
- remplacement de l'ensemble des lampes la première année du contrat (2022)
- deux visites au sol par an et trois dépannages par an à la demande de la commune
- tarif : 9 957,67€ HT les trois premières années puis 3 698,96€ HT la 4^{ème} et la 5^{ème} année soit au total 37 270,93€ HT (prix unitaire par point lumineux = 11,79€ HT)

Le contrat proposé est transmis en pièce-jointe n°2

■ L'entreprise *BOUYGUES Energie Services* propose, elle, les conditions suivantes :

- durée : 5 ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026)

- périmètre : 632 points lumineux et 14 armoires de commande (intégrant l'ancienne commune déléguée de Dissé-sous-Ballon)

- deux visites par an (nettoyage des lampes) et trois ½ journées de dépannage par an à la demande de la commune

- tarif : 15 431,80€ HT par an soit au total 77 159€ HT (prix unitaire par point lumineux = 24,42€ HT)

Le devis proposé est transmis en pièce-jointe n°3.

➡ **Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société CITEOS pour la maintenance des installations d'éclairage public pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.**

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

4) Projet de réhabilitation de l'école maternelle

Comme évoqué lors du conseil municipal du 9 septembre dernier, l'étude concernant le projet de restructuration et de rénovation énergétique de l'école maternelle est en cours de finalisation.

Aussi, le cabinet d'architecte *GESLAND & HAMELOT* qui a été mandaté pour établir une étude de faisabilité et qui s'est appuyé sur l'audit énergétique de la société *M3e* nous a rendu ses conclusions.

Les travaux proposés qui auront pour effet d'améliorer le confort thermique (notamment lors des fortes chaleurs estivales) et d'amener d'importantes économies d'énergies sont les suivants :

■ Diminution de la surface de verrière au profit d'une toiture zinc et de nouvelles verrières munies de stores extérieurs pare-soleil + remplacement de skydomes par vélux coupole isolants + mise en place de deux vélux permettant une ventilation naturelle par leur ouverture
= 120 860,00€ HT (estimation)

■ Mise en place d'une laine minérale de 10 cm sous dalle par-dessus les faux plafonds des trois salles d'exercice
= 6 300,00€ HT (estimation)

■ Mise en place de nouveaux stores dans les salles d'exercice
= 6 600,00€ HT (estimation)

■ Mise en place d'une nouvelle VMC avec commande par détection de CO2 compris reprise des coffres, bouches et travaux de peinture correspondants
= 6 000,00€ HT (estimation)

■ Mise en place d'une nouvelle installation de chauffage par pompe à chaleur air/air
= 55 000,00€ HT (estimation)

- Installation de deux châssis ouvrant en toiture des abris translucides
= 1 500,00€ HT (estimation)

Le total des travaux s'élèverait donc à environ 191 760€ HT soit 230 112€ TTC.

Ces travaux apporteront un gain énergétique de 28 640 kWh/an soit un gain financier de 5 095€/an (-44,5%).

En ce qui concerne le calendrier de l'opération, il pourrait être le suivant :

- consultation des entreprises (appel d'offres) – du 17 décembre 2021 au 17 janvier 2022
Critères de consultation : 50% valeur technique / 40% prix / 10% délais
- analyse des offres et commission d'appel d'offres (CAO) – 2^{ème} quinzaine de janvier
- choix des entreprises par le conseil municipal – 1^{ère} quinzaine de février
- travaux – d'avril à juillet 2022

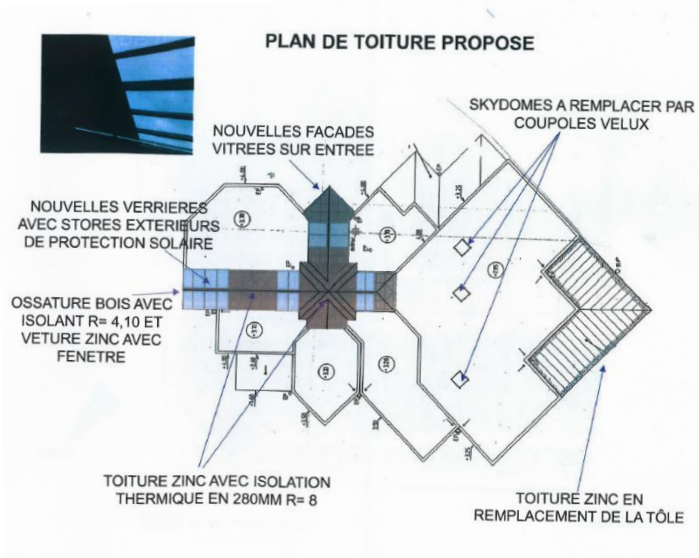
Il sera nécessaire de procéder au déménagement des trois classes dans les locaux de l'école élémentaire et la structure périscolaire durant la phase de travaux. Une réunion de concertation avec les enseignants, le personnel communal, les représentants des parents d'élèves et CASCADE sera organisée pour planifier et organiser ce déménagement.

Concernant le volet financier, l'Etat, par l'intermédiaire de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), peut accompagner financièrement la réalisation d'une telle opération. Les demandes de subvention sont à adresser aux services de la sous-préfecture de Mamers avant le 15 décembre prochain (au lieu de fin février les années précédentes).

De même, la Région peut apporter également son soutien financier par l'intermédiaire du Fonds de soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Financements	Montant de subvention sollicité	Taux	Dépenses éligibles	Etat de la demande de subvention
Etat (DETR/DSIL)	95 880€	50%	191 760€ HT	Sollicitée
Région	57 528€	30%	191 760€ HT	Sollicitée
Part restant à la charge de la commune	38 352€	20%	191 760€ HT	
Montant total HT de l'opération	191 760€ HT	100%		

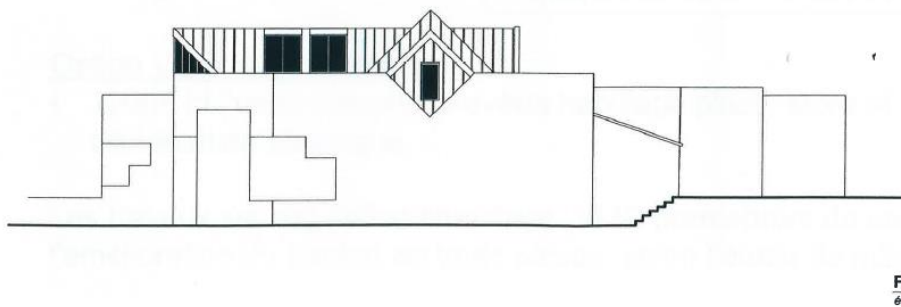
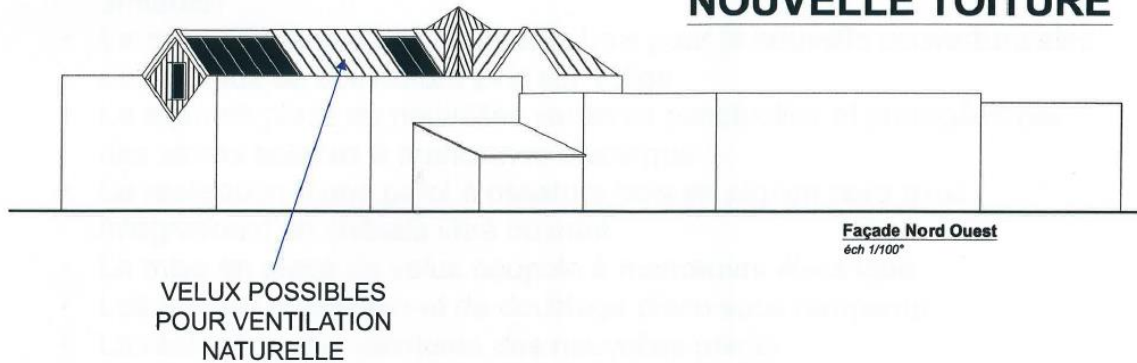


Le reste à charge de la commune pourrait donc être, dans le meilleur des cas, de 38 352€ HT (amorti en moins de 8 ans par les économies d'énergie réalisées).

La maîtrise d'œuvre de cette opération sera assurée par le cabinet d'architecte *GESLAND & HAMELOT* qui facturera sa prestation à hauteur de 10% du coût final des travaux réalisés.

L'ensemble des crédits nécessaires à l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) seront inscrits au budget 2022.

PROPOSITION DE NOUVELLE TOITURE



➡ Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser monsieur le maire à déposer les demandes de subventions susvisées
- d'autoriser monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises et signer tous documents y afférents

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

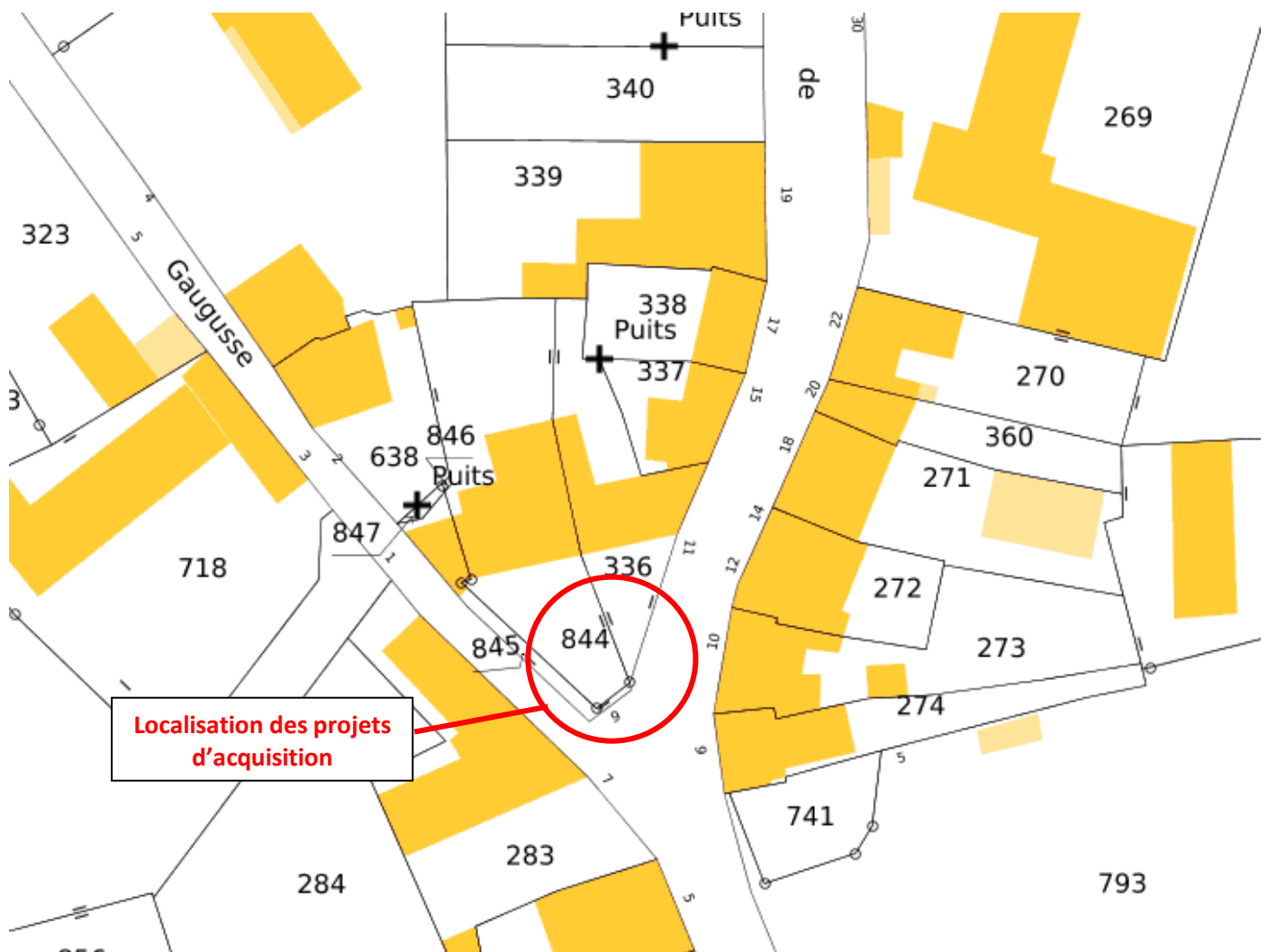
5) Aménagement des rues de Courgain, Mohain et Gaugusse – projet d’acquisition d’une partie de la parcelle AB 336 et d’avenant au crédit-bail consenti au profit de madame Amélie Ridé

La municipalité a été contacté par les propriétaires de la parcelle AB 336, située au n°11 de la rue de Courgain dont la maison d’habitation a été mise en vente depuis plusieurs mois, afin de connaître les intentions de la collectivité dans le cadre du projet de réaménagement des rues de Courgain, Mohain et Gaugusse.

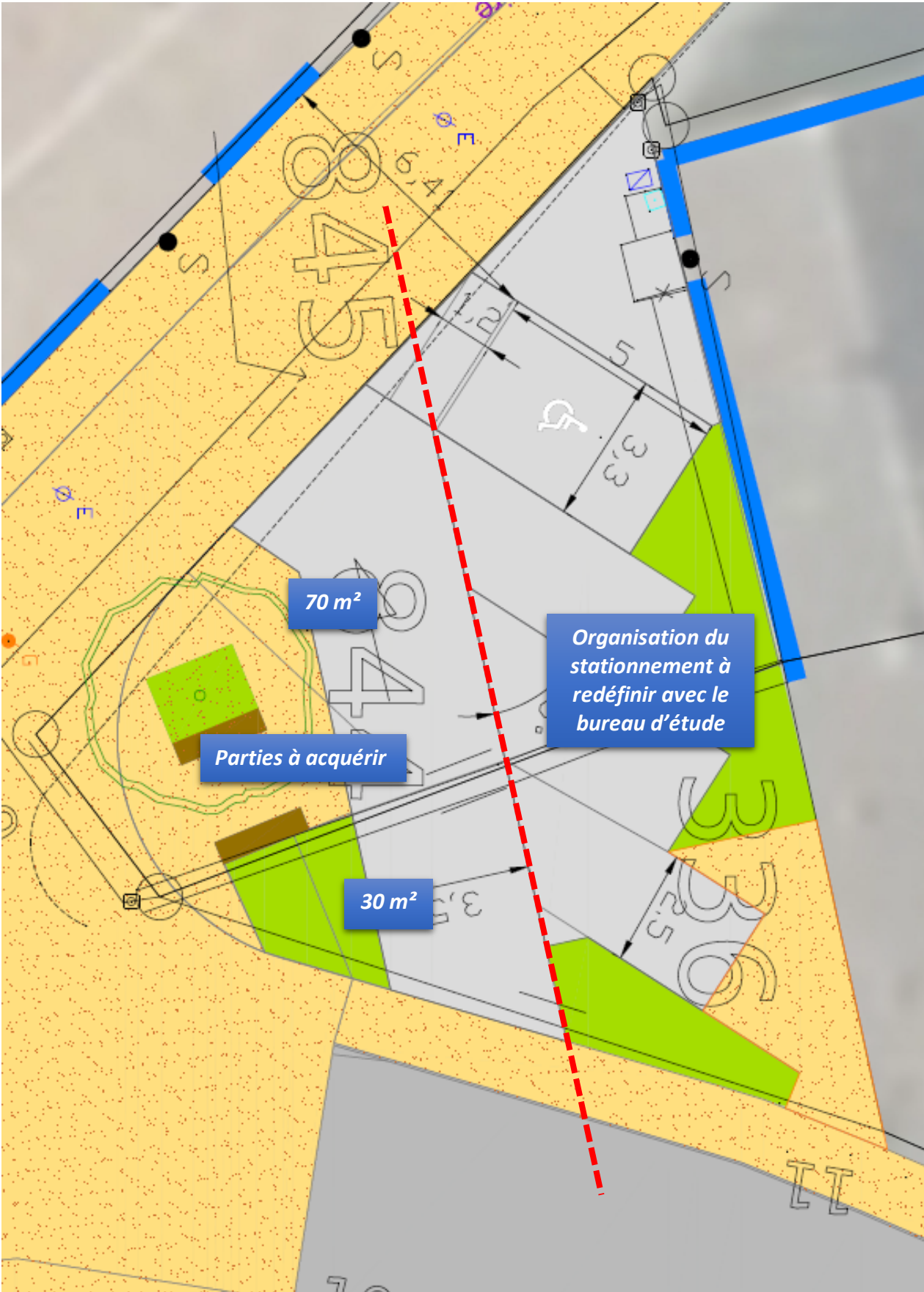
Par ailleurs, un acheteur s’étant manifesté, le notaire chargé de la vente a sollicité la mairie afin de connaître également les intentions de la commune vis-à-vis de ce bien.

En ce qui concerne le projet d’aménagement urbain des rues de Courgain, Mohain et Gaugusse, dont l’esquisse globale est en cours de finalisation (elle sera présentée lors du prochain conseil municipal), il pourrait être judicieux de saisir cette opportunité pour acquérir une petite partie de la parcelle AB 336 (environ 30 m²) afin d’atténuer l’angle abrupt du carrefour avec la rue Gaugusse.

Aussi, pour que cette acquisition soit cohérente, il est également nécessaire de garder la propriété d’une petite partie de la parcelle AB 844 (environ 70 m²), qui fait actuellement l’objet d’un crédit-bail au profit de madame Amélie Ridé. Pour ce faire, un avenant au crédit-bail pourrait être signé.



Vous trouverez ci-dessous, le projet d'aménagement qui pourrait résulter de ces acquisitions :



L'acquisition de la partie de la parcelle AB 336 pourrait se faire pour un montant de 210€ (7€ le m²). La commune supporterait, en sus, les frais de bornage et d'acte. Le montant totale de cette acquisition avoisinerait 1 710€.

Pour ce qui concerne la partie de la parcelle AB 844, sous crédit-bail, un avenant pourrait être signé sans contrepartie financière (frais de bornage et d'acte à la charge de la commune estimés à 1 500€).

➡ **Il est donc proposé au conseil municipal :**

- d'acquérir une partie de la parcelle AB 336 sur une superficie d'environ 30 m² au prix de 210€ auquel il sera nécessaire d'y adjoindre les frais de bornage et d'acte (estimés à 1 500€)

- d'établir un avenant au crédit-bail signé le 7 mars 2016 avec madame Amélie Ridé afin de conserver une partie de la parcelle AB 844 (70 m²) et ce, sans contrepartie financière, avec cependant la prise en charge par la commune des frais de bornage et d'acte (estimés à 1 500€)

- autoriser monsieur le maire à établir toutes démarches en ce sens et signer les actes y afférents

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

6) Projet de division de l'ex bâtiment CASCADE – demande de subvention pour l'étude de faisabilité

Suite à différents contacts avec des professionnels intéressés pour louer une partie des anciens locaux de CASCADE situés 15 place de l'église (voir point suivant notamment), il est envisagé de diviser le bâtiment en deux parties bien distinctes.

Pour ce faire, une étude de faisabilité a été confiée au cabinet d'architecte *HAMELOT & GESLAND*. La mission consistera à :

- lister les travaux à envisager pour séparer physiquement les deux entités
- faire une proposition de coupure de l'ensemble des fluides actuellement centralisés avec consultation d'un professionnel
- la remise d'un document en plan avec les actions à mener
- l'organisation de deux réunions afin de présenter et ajuster les propositions
- chiffrer la proposition retenue

Le coût de cette étude de faisabilité est de 1 880€ HT.

Aussi, le Conseil Départemental peut prendre en charge 50% du coût de cette étude, soit 940€ dans le cadre du dispositif *Petites Villes de Demain*.

➡ Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à déposer le dossier de demande de subvention.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

Points pour information :

1) Installation d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) dans une partie des anciens locaux de CASCADE

La municipalité a été contacté par trois jeunes femmes souhaitant créer une maison d'assistantes maternelles sur la commune de Marolles-les-Braults. Après visite des locaux de l'ancien centre social CASCADE, elles se sont montrées très intéressées par la partie de l'ancienne crèche.

Après échanges, il a été décidé de leur louer les locaux pour un montant de 350€ les 9 premiers mois, puis 450€ du 10^{ème} au 18^{ème} mois et enfin 550€ à compter du 19^{ème} mois. Ce montant ne comprend pas les charges (eau, électricité, gaz, divers abonnements) qui devront être supportées par les locataires.

Les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont visité et donné un avis favorable à l'utilisation des locaux. L'ouverture de la MAM pourrait se faire au 28 février 2022. Dans l'attente, la commune engagera quelques travaux de rénovation (changement d'un vélux et des faux plafonds) et les futurs locataires prendront en charge les autres travaux (peinture, mobilier, signalétique...).

La maison d'assistantes maternelles sera gérée sous forme associative et portera le nom de « *Doudou et Compagnie* » avec pour siège social Marolles-les-Braults.



An infographic for 'DOUDOU ET COMPAGNIE' MAM. It features a central blue speech bubble with the name 'DOUDOU ET COMPAGNIE' in large blue letters, and a smaller orange speech bubble below it saying 'Maison d'Assistantes Maternelles'. To the left, a green speech bubble contains the address: '13 place Nationale 72260 Marolles-les-Braults'. Below that, a green arrow-shaped box contains the email: 'Mamdoudouetcompagnie72@gmail.com'. At the bottom left, an orange arrow-shaped box contains phone numbers: 'Loys 07.86.26.35.45', 'Loréne 06.86.65.58.00', and 'Gwendoline 07.78.68.25.88'. On the right, a yellow speech bubble says 'Ouverture le 28 février 2022'. At the bottom center, there is an illustration of three children (two girls and one boy) playing with colorful blocks. A red heart with a smiley face is in the top right corner. The background is light yellow with decorative elements like leaves and swirls.

2) Arrivée d'un nouveau médecin généraliste sur la commune

Un nouveau médecin généraliste va arriver sur la commune à compter du 1^{er} décembre prochain. Le docteur Pédro SCHWARTZ, de nationalité espagnole, et qui était en poste à Bonnétable, s'installera au sein de la maison de santé, rue des Pommes d'Amour. Souhaitons-lui la bienvenue. Il prendra la suite du docteur Philippe OLIVE qui, après 38 années au service des Marollais, va faire valoir ses droits à la retraite prochainement.



3) Présence de madame Stéphanie SEDAMINOU en tant que médecin généraliste adjoint sur novembre et décembre

Madame Stéphanie SEDAMINOU qui avait été recrutée en tant que médecin-adjoint du docteur Perrin durant le mois d'octobre a souhaité poursuivre sa collaboration avec la commune.

Elle sera donc présente deux jours par semaine du 18 novembre au 14 décembre prochain au sein du centre municipal de santé. Les conditions de son précédent contrat sont reconduites : 46€ brut de l'heure à raison d'un maximum de 20 heures hebdomadaires.

4) Point sur la participation aux frais de fonctionnement des écoles et de la cantine pour les communes extérieures

Comme évoqué lors du conseil municipal du 30 juin dernier, les communes alentours ont été sollicitées afin de participer financièrement aux coûts de fonctionnement des écoles et de la cantine scolaire.

Voici le détail des participations qui ont été accordées :

Commune	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Cantine	Coût total	Participation versée
Avesnes-en-Saosnois	2 035,53€	1 436,28€	1 500€	4 971,80€	4 971,80€
Bonnétable*	-	957,52€	600€	1 557,52€	Refus
Commerveil*	4 071,06€	-	600€	4 671,06€	2 906,00€
Congé-sur-Orne	2 035,53€	1 436,28€	1 200€	4 671,81€	4 671,81€

Courgains*	-	478,76€	300€	778,76€	Refus
Dangeul*	2 035,53€	-	600€	2 635,53€	2 035,53€
Jauzé	-	-	300€	300€	300€
Les Méés	-	957,52€	600€	1 557,52€	1 557,52€
Mézières-sur-Ponthouin*	4 071,06€	957,52€	900€	5 928,58€	Refus
Moncé-en-Saosnois*	--	1 915,04€	1 200€	3 115,04€	1 675,66€
Monhoudou	4 071,06€	957,52€	1 950€	7 128,58€	7 128,58€
Nauvay	2 035,53€	-	300€	2 335,53€	2 335,53€
Nouans	2 035,53€	-	300€	2 335,53€	2 335,53€
Peray	2 035,53€	1 436,28€	900€	4 371,80€	3 455,82€
René	-	957,52€	600€	1 557,52€	1 557,52€
Saint-Aignan	8 142,12€	6 702,64€	6 000€	20 844,76€	20 844,76€
Saint-Vincent-des-Prés*	-	957,52€	900€	1 857,52€	Refus
Terrehault*	2 035,53€	-	300€	2 335,53€	2 335,53€
TOTAL	34 604,01€	19 150,40€	19 050€	72 804,41€	57 961,60€

* communes disposant d'écoles et non soumises à la participation obligatoire aux frais de fonctionnement

5) Attribution d'une subvention de 14 135€ par le Conseil Départemental

Une subvention d'un montant de 14 135€ a été octroyée par le Conseil Départemental pour les travaux d'entretien de voirie 2021.

Ce montant représente 14,2% du coût des travaux à la charge de la commune qui s'élevaient à 99 567€ HT (réalisés par la société HRC).

6) Attribution d'une subvention de 3 176,70€ par l'Etat

Une subvention d'un montant de 3 176,70€ a été octroyée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux de restauration du tableau de la Vierge du Rosaire situé dans l'église Saint-Rémy.

Ce montant représente 30% du coût des travaux qui s'élèvent à 10 589€ HT. Une autre demande de subvention auprès du Conseil Départemental est, à ce jour, en attente de réponse.

7) Chantier argent de poche

Le chantier « argent de poche » organisé en partenariat avec CASCADE s'est déroulé durant les vacances scolaires du mardi 2 novembre au vendredi 5 novembre. Les 5 jeunes, sélectionnés par CASCADE, ont participé à la rénovation du local pétanque situé dans le parc Pierre Gascher et le rangement et le nettoyage des deux étages de la maison du Parc.

Les jeunes étaient encadrés par les agents de la mairie et les bénévoles de l'association Génération Mouvement. Chacun d'entre eux a reçu la somme de 60€ pour 12 heures d'engagement.



8) La commune de Marolles-les-Braults labellisée « Terre de Jeux 2024 »

Après dépôt de candidature, la commune a été officiellement labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Ce label est attribué par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Il récompense les collectivités qui rejoignent l'aventure, en étant actives dans le domaine sportif et en relayant l'événement auprès de leurs habitants.



Être « Terre de Jeux 2024 », c'est bénéficier d'une identité unique, de relais et d'outils de communication, visant à mettre en lumière les actions municipales ; tout en permettant de prendre part aux projets phares du Comité.

Ainsi, la commune s'engage à contribuer, à son échelle, à trois grands objectifs :

- la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux
- l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport
- l'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

9) Festivités de fin d'année

La municipalité a décidé d'organiser en concertation avec le centre social CASCADE et l'Alliance Commerciale un week-end festif pour les fêtes de fin d'année. Voici le programme provisoire des 18 et 19 décembre prochain :

Samedi 18 décembre :

- marché de Noël dans le centre-bourg de 15h00 à 21h00 (voir plan en pièce annexe n°3)
 - déjà une quinzaine de stands confirmés
- concert de Noël dans l'église organisé par le centre culturel de 17h00 à 18h00
 - chants de Noël
 - gratuit

- défilé des sapeurs-pompiers accompagnés de la fanfare de Saint-Vincent-des-Prés de 18h15 à 18h30
- animation musicale DJ de 15h00 à 21h00
- patinoire de 96 m² installée place des Tilleuls du 11 décembre au 27 décembre
 - ouverte aux scolaires, CASCADE et tout public
 - accès gratuit
 - animation DJ le soir du 18 décembre de 19h00 à 21h00
- vente de boissons et viennoiseries (chocolat chaud, vin chaud...) par le bar du centre et la boulangerie O délices de Nath et Léa
- vente de repas (galette saucisse...) organisée par la Ferme de la Forge et la boulangerie Triboté
- décoration du centre bourg avec l'aide de l'association Marolles Fête son Comice et des commerçants (vitrines décorées)

La circulation sera fermée dans le centre-bourg le samedi 18 décembre de 9h00 à minuit pour permettre aux services techniques de monter et démonter les différentes installations.

Dimanche 19 décembre :

- spectacle de Noël organisé par CASCADE à la salle Jean de la Fontaine de 15h00 à 16h00
 - entrée gratuite
- goûter et venue du Père Noël place de l'église organisé par la municipalité de 16h30 à 18h00
 - goûter offert aux enfants avec un CD musical du spectacle
 - distribution de tickets dans les écoles la semaine précédente
 - venue du Père Noël
- vente de boissons et crêpes par l'Alliance Commerciale pour les adultes

Par ailleurs, fort du succès de l'an dernier, l'opération de distribution des bons d'achats aux plus de 70 ans sera reconduite cette année. Un bon d'achat d'une valeur de 20€, à consommer chez les professionnels Marollais (commerçants et artisans) sera distribué à l'ensemble des personnes âgées de plus de 70 ans (ainsi que le conjoint quand celui-ci à moins de 70 ans).

Cela représente 504 personnes soit une enveloppe de 10 080€ (inscrite au budget 2021 du CCAS).

La distribution des bons d'achat devrait intervenir durant la première quinzaine de décembre afin que les bénéficiaires puissent en profiter pour les fêtes de fin d'année.



MAROLLES-LES-BRAULTS

Samedi 18 décembre

*Marché de Noël 15h00 - 21h00
(centre-bourg)*

Concert de Noël à l'Eglise (gratuit) 17h00

Défilé des sapeurs-pompiers 18h15

Patinoire (gratuite)

Animation DJ

Buvette et restauration sur place

Dimanche 19 décembre

*Spectacle de Noël familial 15h00
(salle Jean de la Fontaine)*

Goûter et venue du Père Noël 16h30

Patinoire (gratuite)

Buvette et restauration sur place

Week-end de Noël 18 & 19 DÉCEMBRE